

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU
18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : **14**

Présents : **13**

Votants : **14**

Présents : **M.M. DIMON, ROUDIERE, ALMERGE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, MAGNIER, MARTEL, MARTY, SERIEYS, ANCELY, DONS, BIDOIS, OLIVERES.**

Procurations : **Mme GIBERT adonné procuration à Mme BONSIRVEN.**

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Nicole BONSIRVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION JUDO CLUB PENNAUTIEROIS

Monsieur Jacques DIMON, Maire, informe le Conseil d'Administration du Bureau d'Aide Sociale qu'il serait souhaitable d'accorder une Subvention de **184.50 €** à l'Association Judo Club Pennautiérais.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, les membres présents prennent acte de ces déclarations.

Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

2 – AIDE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE : BONS D'ACHATS

Monsieur Jacques DIMON expose au Conseil d'Administration qu'il serait souhaitable au vu de leurs ressources et du nombre de personnes au foyer, d'octroyer des bons d'achats pour les Fêtes de fin d'année.

BONS D'ACHATS pour 1 personne :

Montant **95 €** (1 bon de 10 € - 1 bon de 40 € - 1 bon de 45 €)

BONS D'ACHATS pour 2 et 3 personnes :

Montant **125 €** (2 bons de 10 € - 1 bon de 50 € - 1 bon de 55 €)

BONS D'ACHATS pour 4 personnes et plus :

Montant **145 €** (2 bons de 10 € - 1 bon de 60 € - 1 bon de 65 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'octroyer des bons d'achats pour les Fêtes de fin d'année. Les membres présents prennent acte de ces déclarations.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

3 – BUDGET CCAS M57 – 2023 Décision modificative N°4

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, approuve la décision modificative N°4 sur le Budget CCAS indiquée dans le tableau ci-joint.

1127 Code INSEE	CCAS de CCAS de Pennautier	DM n°4 2023
--------------------	-------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil
d'administration**

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65134 : Aides	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,01 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

4- Décision modificative EPHAD 2023

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de passer une seconde décision modificative sur l'EHPAD pour l'année 2023 suite à l'accord des crédits non reconductibles attribuée par l'Agence Régionale de Santé pour l'achat des lampes Aladin (prévention des chutes) ainsi que sur le groupe de rémunérations pour pallier aux remplacements, au pouvoir d'achat, etc.

Nous avons également augmenté la ligne alimentation et certaines lignes du groupe de rémunérations afin de ne pas avoir de dépassement budgétaire sur certaines lignes.

2023 – DM N°2 : Régularisation dotations ARS+CNR + Augmentation de crédits.

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES		
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS	
Alimentation	6063	HEB		29 000.00	
Rémunération principale	64111	HEB		902.13	
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			6419	HEB	902.13
Vente de produits finis			701	HEB	29 000.00
Matériel médical	61551	SOIN		24 644.97	
Autres	6428	SOIN		46 171.90	
Remboursements sur rémunérations du personnel médical			6429	DEP	46 000.00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511	DEP		46 171.90	
Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime			735111	SOIN	70 988.77
TOTAUX - FONCTIONNEMENT				146 890.90	

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

5- Décision modificative : FAM 2023

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de passer une décision modificative sur le FAM-PHMV pour l'année 2023 suite à l'accord des crédits non reconductibles de l'ARS et à la régularisation de leur dotation sur le groupe de rémunérations pour pallier aux remplacements, au pouvoir d'achat, etc.

2023 – Décision modificative N°2 : Régularisation dotations ARS+CNR 2023

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES		
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS	
Autres	6428	SOIN		19 408.14	
Remboursements sur rémunérations du personnel médical			6429	SOIN	-46 286.56
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	64511	SOIN		19 408.15	
Remboursements sur autres charges sociales			6479	SOIN	-3 713.44
Forfait global			7312151	SOIN	88 816.29
TOTAUX - FONCTIONNEMENT				38 816.29	

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

6- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Suite aux avancements de grades pour l'année 2024, il convient de mettre à jour la délibération fixant le taux concernant la possibilité d'avancement de grade (intégration des grades des futurs avancements).

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

7- Nature et durée des autorisations spéciales d'absence

Après avis du Comité Social Territorial, il convient de prendre une délibération afin de fixer la nature et durée des autorisations spéciales d'absence (décès, naissance, mariage...) à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Le secrétaire de séance,
Nicole BON SIRVEN

Le Président du CCAS,
Jacques DIMON



Les Romarins
EHPAD FAM PHV

EHPAD / FAM-PHMV
« Les Romarins »
CCAS de Pennautier

8 bis ave Raymond Courrière 11610 PENNAUTIER
Tél. 04 68 11 10 30 - Fax 04 68 77 10 07
Siret EHPAD : 261 103 147 00029 - APE 8710A
Siret FAM-PHMV : 261 103 147 00037 - APE 8710C